

Rapport du groupe de travail **Inventaire des besoins d'information sur les transports**

Conseil National de
l'Information Statistique
Formation Transports, tourisme
Mars 2007

La mission du groupe de travail

1. « Le groupe de travail du Cnis aura pour objectif de dresser une vision d'ensemble des besoins d'informations sur les transports comprenant :
 1. Un inventaire segmenté des différentes demandes
 2. Une analyse des capacités de réponse du dispositif actuel
 3. Une analyse des conséquences que pourra avoir sur le dispositif actuel le train de décentralisation à venir
 4. Un état des informations complémentaires qui, à côté des données collectées dans le cadre des enquêtes statistiques des services publics, devraient être demandées aux opérateurs ou aux collectivités publiques sur une base volontaire ou dans le cadre de contrats ou conventions, ou qui devraient résulter d'obligations administratives à fixer par la voie législative ou réglementaire.»

Les besoins

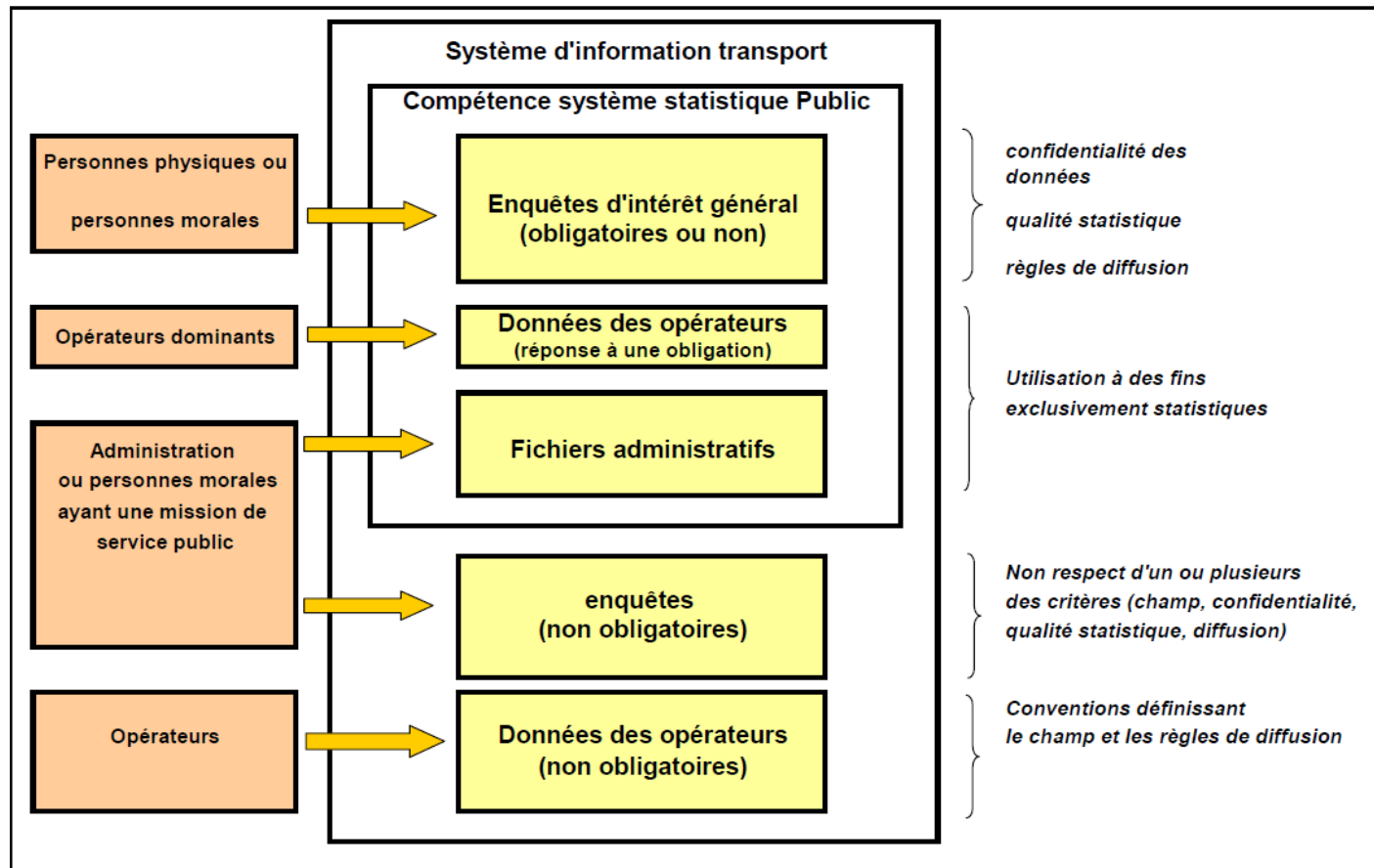
1. Les besoins multiples du citoyen
2. Les besoins des pouvoirs publics
 - Les exigences européennes
 - Le rôle et les besoins de l'Etat
 - L'Etat actionnaire
 - L'Etat tuteur
 - L'Etat régulateur
 - L'Etat acteur de la politique des transports
 - Les rôles et les besoins des collectivités locales

L'organisation du système d'information

« Schématiquement, les besoins des citoyens sont satisfaits dans le cadre du système statistique public (SSP) ; ceux des autorités publiques peuvent l'être en dehors du SSP. »

- **Le Service statistique public** (soumis à la loi de 1951 sur le secret statistique)
 - Les enquêtes statistiques des services publics
 - L'utilisation de sources administratives nominatives
 - Le recueil de données auprès des opérateurs
- **Les informations collectées hors des règles régissant le SSP**
 - Enquêtes non obligatoires
 - Données recueillies auprès des opérateurs

L'organisation du système d'information



L'organisation du SI dans les transports et les réponses aux besoins

- Le système statistique public assure la connaissance des comptes des entreprises et autres opérateurs
- Les besoins de connaissance des activités de transport de marchandises et de voyageurs dépassent le cadre du système statistique public
- Le SSP ne couvre que partiellement les besoins de connaissance des prix
- La connaissance de l'état des infrastructures est assurée par l'administration hors SSP
- Le système d'information locale est largement hors du champ du SSP

Les analyses et recommandations formulées

- La rencontre de très nombreuses « personnes ressources » a permis de comparer, par grands domaines, les besoins ressentis et la situation du système d'information
- On en a déduit des recommandations précises (au nombre de 31) et des recommandations plus générales
- Et une conclusion générale plutôt négative

Les insuffisances constatées

- En matière de connaissance des infrastructures et des réseaux :
 - une connaissance généralement assez bonne, mais des inquiétudes fortes liées à la décentralisation ou à la privatisation
 - 2 recommandations
- En matière de transport de marchandises hors agglomérations :
 - des lacunes ou insuffisances qualitatives très importantes concernant tous les domaines mais principalement le transport ferroviaire et les transports internationaux
 - 9 recommandations

Les insuffisances constatées

- En matière de transport de voyageurs hors agglomérations :
 - une connaissance insuffisante des flux, des prix, des coûts, des motifs de déplacement, de la qualité de service, etc.
 - 15 recommandations
- En matière de transport de voyageurs et de marchandises en agglomérations :
 - des informations nombreuses mais non homogènes et souvent de qualité médiocre
 - 5 recommandations

Des recommandations plus générales

- Créer une agence de régulation des transports indépendante pour éviter les confusions actuelles entre les différents rôles de l'Etat
- Améliorer la connaissance des flux internationaux en transport de marchandises
- Elaborer une loi statistique décrivant les données de prix et de volume que les opérateurs de transport ferroviaire devraient avoir l'obligation de transmettre d'une part au régulateur et d'autre part à l'autorité statistique

Des recommandations plus générales

- Dans le domaine routier créer une agence nationale chargée de collecter et de gérer les informations sur les caractéristiques des réseaux, leurs trafics et l'ensemble des effets externes
- Dans le domaine aérien, imposer aux opérateurs de communiquer les informations sur les O/D et les prix
- En matière urbaine, accroître les moyens pour obtenir des connaissances homogènes selon les agglomérations

Et en conclusion :

« Ce rapport établit un état des lieux, des forces et des faiblesses du dispositif d'observation existant. Il s'efforce d'être exhaustif et en tout état de cause le bilan couvre très largement l'ensemble des domaines et des thèmes du transport, et des domaines et des thèmes qui lui sont liés. Comme tout bilan, il comporte un actif et un passif, mais il insiste davantage sur les points négatifs que sur ceux où la situation peut être jugée satisfaisante.

Mais, ce qui est sans doute une des conclusions les plus importantes de la mission, les auteurs du rapport, traduisant l'opinion très majoritairement exprimée par les personnes interrogées, considèrent que la couverture des besoins, il est vrai croissants, est assurée d'une manière de moins en moins satisfaisante, tant quantitativement que qualitativement. Quant aux menaces qui pèsent sur les dispositifs existants, elles suscitent de sérieuses inquiétudes. »